

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de C. DINAND*) - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian - HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie – CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas – GUILLAUT Pascal - LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie - YVON Danielle BOUSSELIN Antoine.

Excusé : M. DINAND Christophe (*pouvoir à JP. RETIF*).

Absent : M.

Secrétaire de séance : M. BOIREAU Christophe

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité

❶ VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

☞ HARMONIE SAINT LOUIS	1000 €
☞ COMITE DES FETES	600 €
☞ EAFC EST ANJOU FOOTBALL CLUB	1000 €
☞ DO-IN LOISIRS ET CULTURE	200 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS	300 €
☞ A.D.M.R.	460 €
☞ LES RESTOS DU CŒUR	98 €

❷ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le COMPTE de GESTION du Budget de la Commune, pour l'exercice 2022 dressés par Mme KAPFER, Comptable, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

❸ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et AFFECTATION DES RESULTATS

M. Jean-Philippe RETIF ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le CONSEIL MUNICIPAL de BLOU, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents a voté et arrêté les résultats définitifs du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du budget de la Commune qui présente les résultats suivants :

↳ SECTION de FONCTIONNEMENT

⇒ Recettes	703 154.20 €
⇒ Dépenses	581 701.49 €
⇒ Excédent N-1 reporté	322 485.36 €
⇒ Solde 2022 avant affectation	443 938.07 €

↳ SECTION d'INVESTISSEMENT

⇒ Recettes	224 226.26 €
⇒ Dépenses	128 613.73 €
⇒ Solde N-1 reporté	-61 953.64 €
⇒ Solde 2022	33 658.89 €

⇒ Restes à réaliser en dépenses 115 560.00 €

⇒ Restes à réaliser en recettes 33 490.00 €

Le besoin net de la section d'investissement (affectation) 48 411.11 €

Les résultats repris au budget 2023

- ▶▶ **395 526.96 €** à la section de Fonctionnement au compte R002 (excédent fonctionnement)
- ▶▶ **33 658.89 €** à la section d'Investissement au compte R002 (déficit investissement)
- ▶▶ **48 411.11 €** à la section d'Investissement au compte R1068 (besoin net de l'investissement)

④ VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2023

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les bases d'impositions sont revalorisées par l'Etat de 7.3 % en 2023. D'autre part, la loi de finances permet aux Communes de voter à nouveau un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. Le taux de base est le dernier taux voté avant la suppression de la taxe d'habitation soit 12,12%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'impositions en 2023 qui sont fixés à :

- ➔ Taxe Foncière Bâti..... **39.45 %**
- ➔ Taxe Foncière Non Bâti **35.27 %**
- ➔ Taxe d'Habitation..... **12,12 %**

⑤ VOTE DU BUDGET 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote le Budget 2023 de la COMMUNE qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

➔ <u>Section de Fonctionnement</u>	1 200 000 €
➔ <u>Section d'Investissement</u>	426 000 €
TOTAL.....	1 626 000 €

⑥ GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE

M. le Maire le Conseil qu'un nouveau marché d'achat d'électricité est en cours pour le 1^{er} janvier 2024. A cet effet, une nouvelle convention constitutive doit être signée avec le SIEML pour intégrer le groupement d'achat d'électricité. Ce marché permet à la Commune de bénéficier d'un tarif d'électricité réglementé et de ne pas subir les fortes hausses et de bénéficier du bouclier tarifaire. Le Conseil valide à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention.

⑦ GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT ET A LA CARTE DE LA CASVL

Suite à la présentation du projet de groupement de commande permanent et à la carte, lors du dernier conseil, le conseil municipal valide l'adhésion à ce groupement qui s'inscrit dans le schéma de mutualisation en matière de commande publique avec la Communauté d'Agglo SVL et autorise M. le Maire à signer la convention.

⑧ DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, la Commune peut prétendre à une subvention dans le cadre du « fond vert » du Ministère de l'Ecologie. D'autre part, dans le cadre de l'aménagement d'une aire sports santé, le Département subventionne ces projets au titre du dispositif de soutien aux investissements des Communes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter ces subventions afin de permettre le financement de ses projets.

⑨ QUESTIONS DIVERSES

- Dispositif argent de poche : le Conseil maintient en 2023 le dispositif argent de poche
- Courrier administré : M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de M. Hervé DOSSO qui sollicite le Conseil pour l'attribution d'un nom de « Place Raymond Cornilleau » à la place publique située Route de Vernantes et qui n'a pas de nom officiel. M ; le Maire explique que Raymond Cornilleau était un artiste peintre (né en 1887 à Paris et décédé en 1974 à Blou), dont ses œuvres ont été reconnues et exposées dans les galeries françaises (M. CORNILLEAU a fait don d'une de ses toiles, celle-ci est exposée dans la salle du Conseil Municipal). Cet artiste peintre a vécu sur la Commune et possédait plusieurs propriétés. Après discussion, le Conseil Municipal valide le nom de Place Raymond Cornilleau à la majorité des membres présents (13 pour - 1 abstention /14 votants)
- Départ en retraite d'un agent communal : Le Conseil Municipal décide de voter une enveloppe pour prévoir l'achat d'un cadeau à Mme Murielle DELAUNAY qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} février 2023.
- Commerce : la commission chargée de ce projet va se réunir prochainement sur l'avancée du projet et sur les orientations à prendre suite aux réunions avec les personnes intéressées.

- Coupe de peupliers : les peupliers ont été coupés près de l'autoroute route de Longué à St Philbert. Il faudra maintenant réfléchir au devenir de ce terrain et l'entretenir.
- Point sur le dossier sinistre local technique : M. le Maire fait un point sur l'avancée du dossier de l'incendie du local technique. Les différentes expertises avancent sur l'aspect matériel et le contenu. La prochaine étape sera l'expertise du bâtiment et sa reconstruction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.